



République Française  
Département Ille et Vilaine  
**Commune de Saint Jean Sur Vilaine**

## Compte rendu de séance extraordinaire

Séance du 27 Septembre 2021 à 19H

L'an 2021 et le 27 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc, Maire

**Présents** : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme CRESPEL Annick, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, Mme TRAVERS Patricia.  
M. MESTRARD Emmanuel, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine

**Etaient excusés** : Mme BASLÉ Marie-Pierre (procuration à Mr Fauvel), Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, M. DAVENEL Dominique,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 23/09/2021

**Date d'affichage** : 23/09/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEBRETON David

Mme CHARIL « Secrétaire Générale » prend la parole pour rappeler aux membres que le recrutement des adjoints technique est en cours et que des modifications administratives sont à apporter pour constituer les dossiers des agents. Raisons pour lesquelles le Conseil Municipal devait se réunir.

**2021-09-70 – Délibération : création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour 2021**

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi non-permanent à temps complet. Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil Municipal.

Les crédits correspondants à ces emplois seront inscrits au chapitre 012 du budget Communal.

SERVICE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
---------	-----------------	-------	------------------

° Entretien des espaces Publics, ° Entretien bâtiments Communaux	Adjoint technique	Adjoint technique	1
---	-------------------	-------------------	---

**Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

1°) **DE CRÉER** les emplois non-permanents présentés ci-dessus ;

2°) **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout acte afférent à ces Emplois.

### 2021-09-71 – Délibération - modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle et expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de les modifier.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le tableau des emplois permanents à temps non complet et temps complet de la collectivité, à compter du 1er Octobre 2021 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades et emplois	Nombres d'emplois et durée de travail
<b>Filière Administrative</b> 3 Agents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe - (Comptabilité – administration)</li> <li>• Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe - C2 - Accueil CCAS – Gestion Administratif</li> <li>• Adjoint Administratif - C1 - Urbanisme Communication</li> </ul>	<b>1</b> Temps complet  <b>1</b> 1 - à raison de 17.50/35  <b>1</b> Temps complet
<b>Filière Technique</b> 3 Agents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjoint technique - C1</li> <li>• Ménage</li> <li>• Voirie – espace vert...</li> </ul>	<b>3</b>  1 - à raison de 60/151.67 1 - Temps complet 1 - Vacant

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Séance levée à 19h30.